

ACTION URGENTE

KOWEÏT. RISQUE DE MAUVAIS TRAITEMENTS POUR UN MILITANT *BIDUN* DÉTENU

Abdulahkim al Fadhli, membre de la communauté apatride des *bidun* et défenseur des droits humains, est détenu à la prison centrale de Koweït depuis le 18 avril. Arrêté pour de présumés troubles à l'ordre public, il est en grève de la faim depuis son arrestation. Amnesty International craint qu'il ne subisse des mauvais traitements.

Les forces de sécurité koweïtiennes ont arrêté **Abdulahkim al Fadhli** dans la soirée du 18 avril alors qu'il participait à un rassemblement pacifique privé au domicile de l'ancien député koweïtien Musallam al Barrak, qui est un prisonnier d'opinion. Le 19 avril, des représentants de l'État ont transféré Abdulahkim al Fadhli à la prison centrale de Koweït, où il est toujours maintenu en détention. Immédiatement après son arrestation, Abdulahkim al Fadhli a entamé une grève de la faim en signe de protestation.

Le 20 février, une cour d'appel koweïtienne a confirmé un jugement de janvier 2015 qui le condamnait à un an d'emprisonnement puis à être expulsé. Ce jugement a été rendu sur la base de présumés troubles à l'ordre public découlant de sa participation à un rassemblement pacifique le 19 février 2014 à Taima, à l'ouest de Koweït-City. Le rassemblement en question avait été organisé à l'occasion de l'anniversaire des manifestations pacifiques de février 2011 qui appelaient le gouvernement koweïtien à étendre les droits à la nationalité aux *bidun* apatrides vivant au Koweït.

Abdulahkim al Fadhli n'a pas été placé en détention après que sa condamnation a été confirmée car il n'a pas assisté à l'audience et était « en fuite » jusqu'à son arrestation le 18 avril 2016.

Abdulahkim al Fadhli a été détenu entre février et mai 2014 et il a affirmé avoir été frappé et menacé en détention.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités du Koweït à veiller à ce qu'Abdulahkim al Fadhli soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements ; à ce qu'il puisse consulter sans délai l'avocat de son choix et voir sa famille ; et à ce qu'il bénéficie de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez instamment les autorités de diligenter immédiatement une enquête indépendante et impartiale sur les actes de torture et autres mauvais traitements qu'Abdulahkim al Fadhli aurait subis en vue de traduire en justice toute personne qui aurait commis une infraction dûment reconnue par la loi, dans le cadre de procès respectant les normes internationales d'équité ;
- demandez-leur d'abandonner toutes les charges pesant sur lui et qui découlent uniquement de l'exercice de ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, et de veiller à ce que tout procès intenté à cet homme respecte les normes internationales d'équité des procès.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 JUIN 2016 À :

Émir du Koweït (chef de l'État)

His Highness Sheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber Al Sabah
Al Diwan Al Amiri, P.O. Box: 1,
al-Safat 13001, Koweït
Fax : +965 2243 0559
Courriel : amirsoffice@da.gov.kw

**Formule d'appel : Your Highness, /
Monseigneur, (puis Votre Altesse,
dans le corps du texte),**

Vice-Premier ministre

His Excellency Sheikh Mohammed
Khaled Al-Hamad Al-Sabah
Ministry of the Interior
P.O. Box 12500, Shamiya 71655
Koweït
Fax : +965 2249 6570
Courriel : info@moi.gov.kw

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Vice-Premier ministre,**

Copies à :

Présidence de la Commission
parlementaire des droits humains
Parliamentary Human Rights Committee
National Assembly
P.O. Box 716, al-Safat 13008, Koweït
Fax : +965 2243 6331
Courriel : ipu-grp@kna.kw (objet :
FAO Chairperson of the Parliamentary
Human Rights Committee

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Koweït dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

KOWEÏT. RISQUE DE MAUVAIS TRAITEMENTS POUR UN MILITANT *BIDUN* DÉTENU

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Abdulhakim al Fadhli a été arrêté le 24 février 2014 et maintenu en détention pendant trois mois. Il a déclaré avoir été frappé et menacé de viol au cours des quatre heures ayant suivi son arrestation. Il a également affirmé avoir été interrogé sans la présence d'un avocat et il a signalé à un procureur en charge de l'enquête qu'il avait été torturé par la police dans le but de le contraindre à signer des « aveux ». Il a déclaré avoir subi d'autres formes de violences physiques et verbales pendant ce laps de temps. On lui aurait notamment enveloppé la tête dans des sacs en plastique.

Plus de 100 000 personnes apatrides de la communauté *bidun* vivent au Koweït. Beaucoup d'entre elles sont nées dans le pays et font partie de familles qui vivent au Koweït depuis plusieurs générations. Malgré le fait que le gouvernement ait annoncé des réformes en 2015, les apatrides de la communauté *bidun* sont confrontés à d'importantes restrictions en termes d'accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation et à divers autres services publics dont bénéficient les citoyens koweïtiens. Lorsque des *bidun* ont manifesté pour revendiquer leurs droits, ils se sont souvent heurtés à la violence et la répression. Voir la synthèse de septembre 2013 (disponible en anglais et en arabe), intitulée : *The 'Withouts' of Kuwait: Nationality for stateless Bidun now* (<http://amnesty.org/fr/library/info/MDE17/001/2013/en/>).

Jusqu'en 1986, les *bidun* jouissaient d'un statut similaire à celui des citoyens koweïtiens. Mais depuis lors, des milliers de *bidun* n'ont pas pu accéder à certains services gouvernementaux car ceux-ci nécessitent d'être en possession d'une carte nationale d'identité. Or, de nombreux *bidun* n'ont que des papiers temporaires dont le renouvellement est laissé à l'appréciation de l'État. Des milliers d'autres *bidun* n'ont pas de papiers du tout et leur survie dépend souvent d'œuvres de bienfaisance. Le processus de naturalisation, qui est administré par un organe gouvernemental (le Système central pour régulariser la situation des résidents illégaux), est opaque et se fonde sur des critères changeants. Ce Système central évalue les dossiers et émet des recommandations au Haut Comité de la nationalité, autre organe gouvernemental, qui décide d'accorder ou non la nationalité.

En raison des discriminations dont ils font l'objet, les *bidun* en mesure de travailler dans le secteur public acceptent des salaires plus bas et des conditions d'emploi plus défavorables que les citoyens koweïtiens. Les *bidun* payent souvent des frais plus élevés pour les soins médicaux essentiels car ils ne peuvent pas les obtenir auprès des structures publiques. Certains parents *bidun* doivent envoyer leurs enfants dans des écoles payantes car ces enfants sont généralement exclus du système scolaire public et gratuit bien qu'il existe un fonds financé par l'État pour l'éducation et auquel les familles *bidun* peuvent accéder. En avril 2011, le gouvernement a promis d'agir en faveur des droits des *bidun*, mais il n'a toujours pas traduit ses paroles en actes. Cela entretient une situation dans laquelle des milliers de *bidun* sont privés de leur droit à une nationalité tel qu'il est reconnu par le droit international relatif aux droits humains.

Inspirée par les manifestations ayant éclaté en 2011 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la population *bidun* s'est engagée dans un mouvement de protestation pacifique en février de la même année pour que ses membres soient reconnus comme citoyens koweïtiens. Les autorités ont recouru à la force pour disperser ces actions et arrêter des manifestants, dont certains ont été poursuivis en justice pour avoir pris part à ce mouvement.

Le Premier ministre koweïtien a déclaré à Amnesty International le 18 octobre 2012 que le gouvernement accorderait la nationalité koweïtienne à 34 000 *bidun* et trouverait une solution pour les autres au cours des cinq années suivantes.

Nom : Abdulhakim al Fadhli
Homme

